



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

plan de prévention des risques d'inondation du Cher rural dans le département du Cher approuvé le 22 février 2022

Tableau de synthèse du règlement

	aléa faible		aléa modéré		aléa fort		aléa très fort		aléa faible		aléa modéré		aléa fort		aléa très fort		Bru
	A1	A1v	A2	A2v	A3	A3v	A4	A4v	B1	B1v	B2	B2v	B3	B3v	B4	B4v	
aménagements publics ou collectifs																	
Équipements de sports de plein-air, de loisir et de tourisme et installations annexes	30 % unité foncière évaluation environnementale si remblais	30 % unité foncière évaluation environnementale si remblais	30 % unité foncière évaluation environnementale si remblais	20 % unité foncière évaluation environnementale si remblais	20 % unité foncière évaluation environnementale si remblais	10 % unité foncière évaluation environnementale si remblais	10 % unité foncière évaluation environnementale si remblais	10 % unité foncière évaluation environnementale si remblais	30 % unité foncière évaluation environnementale si remblais	30 % unité foncière évaluation environnementale si remblais	30 % unité foncière évaluation environnementale si remblais	20 % unité foncière évaluation environnementale si remblais	20 % unité foncière évaluation environnementale si remblais	10 % unité foncière évaluation environnementale si remblais	10 % unité foncière évaluation environnementale si remblais	10 % unité foncière évaluation environnementale si remblais	selon projet d'aménagement
Installations collectives de loisirs Nautiques et de navigation	30 % unité foncière	30 % unité foncière	30 % unité foncière	20 % unité foncière	20 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	30 % unité foncière	30 % unité foncière	30 % unité foncière	20 % unité foncière	20 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	selon projet d'aménagement
Aménagements et extensions des campings et des aires d'accueil des gens du voyage	hors HLL et mobil-homes	hors HLL et mobil-homes	hors HLL et mobil-homes						hors HLL et mobil-homes	hors HLL et mobil-homes	hors HLL et mobil-homes						selon projet d'aménagement
Sanitaires et locaux communs à l'intérieur des campings et des aires d'accueil des gens du voyage	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	selon projet d'aménagement
Reconstitution d'un élément du patrimoine collectif	30 % unité foncière	30 % unité foncière	30 % unité foncière						30 % unité foncière	30 % unité foncière	30 % unité foncière						selon projet d'aménagement
Espaces verts et aires de stationnement	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés
Mobilier urbain	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé
autres constructions et installations																	
Infrastructures publiques	évaluation environnementale si remblais	évaluation environnementale si remblais	évaluation environnementale si remblais	évaluation environnementale si remblais	évaluation environnementale si remblais	évaluation environnementale si remblais	évaluation environnementale si remblais	évaluation environnementale si remblais	évaluation environnementale si remblais	évaluation environnementale si remblais	évaluation environnementale si remblais	évaluation environnementale si remblais	évaluation environnementale si remblais	évaluation environnementale si remblais	évaluation environnementale si remblais	évaluation environnementale si remblais	évaluation environnementale si remblais
Installations de production d'énergie à usage collectif	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale
Reconstructions sur site avec mise aux normes des STEP existantes	résilience hauteur	résilience hauteur et vitesse	résilience hauteur	résilience hauteur et vitesse	résilience hauteur	résilience hauteur et vitesse	résilience hauteur et vitesse	résilience hauteur et vitesse	résilience hauteur	résilience hauteur et vitesse	résilience hauteur	résilience hauteur et vitesse	résilience hauteur et vitesse	résilience hauteur et vitesse	résilience hauteur et vitesse	résilience hauteur et vitesse	résilience hauteur
Installations et réseaux, y compris les nouvelles STEP	résilience hauteur et impossibilité autre implantation	résilience hauteur et vitesse et impossibilité autre implantation	résilience hauteur et impossibilité autre implantation	résilience hauteur et vitesse et impossibilité autre implantation	résilience hauteur et vitesse et impossibilité autre implantation	captages & réseaux résilience hauteur et vitesse et impossibilité autre implantation	résilience hauteur et vitesse et impossibilité autre implantation	captages & réseaux résilience hauteur et vitesse et impossibilité autre implantation	résilience hauteur et impossibilité autre implantation	résilience hauteur et vitesse et impossibilité autre implantation	résilience hauteur et vitesse et impossibilité autre implantation	résilience hauteur et vitesse et impossibilité autre implantation	résilience hauteur et vitesse et impossibilité autre implantation	résilience hauteur et vitesse et impossibilité autre implantation	résilience hauteur et vitesse et impossibilité autre implantation	résilience hauteur et vitesse et impossibilité autre implantation	résilience hauteur et vitesse et impossibilité autre implantation
autres aménagements et travaux																	
Entretien courant des constructions et installations	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé
Démolitions de toutes natures	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées
Piscines enterrées non couvertes et piscines souples autoportantes	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées
Équipements temporaires et structures provisoires (barnums, tentes...)	démontage sous 24h à partir de la mise en vigilance jaune	démontage sous 24h à partir de la mise en vigilance jaune	démontage sous 24h à partir de la mise en vigilance jaune	démontage sous 24h à partir de la mise en vigilance jaune	démontage sous 24h à partir de la mise en vigilance jaune	démontage sous 24h à partir de la mise en vigilance jaune	démontage sous 24h à partir de la mise en vigilance jaune	démontage sous 24h à partir de la mise en vigilance jaune	démontage sous 24h à partir de la mise en vigilance jaune	démontage sous 24h à partir de la mise en vigilance jaune	démontage sous 24h à partir de la mise en vigilance jaune	démontage sous 24h à partir de la mise en vigilance jaune	démontage sous 24h à partir de la mise en vigilance jaune	démontage sous 24h à partir de la mise en vigilance jaune	démontage sous 24h à partir de la mise en vigilance jaune	démontage sous 24h à partir de la mise en vigilance jaune	démontage sous 24h à partir de la mise en vigilance jaune
Clôtures	ajourées hauteur < 2 m	ajourées hauteur < 2 m	ajourées hauteur < 2 m	ajourées hauteur < 2 m	ajourées hauteur < 2 m	ajourées hauteur < 2 m	ajourées hauteur < 2 m	ajourées hauteur < 2 m	ajourées hauteur < 2 m muret < 0,60 m	ajourées hauteur < 2 m muret < 0,60 m	ajourées hauteur < 2 m muret < 0,60 m	ajourées hauteur < 2 m muret < 0,60 m	ajourées hauteur < 2 m muret < 0,60 m	ajourées hauteur < 2 m muret < 0,60 m	ajourées hauteur < 2 m muret < 0,60 m	ajourées hauteur < 2 m muret < 0,60 m	ajourées hauteur < 2 m muret < 0,60 m
Abris ouverts strictement nécessaires aux animaux	10 % unité foncière	10 % unité foncière orientés selon le sens du courant	10 % unité foncière	10 % unité foncière orientés selon le sens du courant	10 % unité foncière	10 % unité foncière orientés selon le sens du courant	10 % unité foncière	10 % unité foncière orientés selon le sens du courant	10 % unité foncière	10 % unité foncière orientés selon le sens du courant	10 % unité foncière	10 % unité foncière orientés selon le sens du courant	10 % unité foncière	10 % unité foncière orientés selon le sens du courant	10 % unité foncière	10 % unité foncière orientés selon le sens du courant	selon projet d'aménagement
Abris nécessaires aux installations de pompage pour l'irrigation	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	selon projet d'aménagement
Constructions publiques nécessaires à l'observation du milieu naturel	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	selon projet d'aménagement
exploitation des sols																	
Carrières et installations annexes, y compris leurs extensions	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale	évaluation environnementale
Travaux d'entretien des terrains, espaces verts et aires diverses	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés
Travaux d'entretien et de restauration écologique des cours d'eau	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés
Travaux d'entretien et de confortement des berges des canaux et dérivations	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés
Plans d'eau et affouillements du sol hors espace de mobilité du Cher	autorisés	évaluation environnementale	autorisés	évaluation environnementale	autorisés	évaluation environnementale	autorisés	évaluation environnementale	autorisés	évaluation environnementale	autorisés	évaluation environnementale	autorisés	évaluation environnementale	autorisés	évaluation environnementale	autorisés
Plantations de vergers et de haies	autorisés	autorisés	autorisés	orientés selon le sens du courant	autorisés	orientés selon le sens du courant	autorisés	orientés selon le sens du courant	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés
Plantations d'arbres	autorisées	autorisées	autorisées	1 arbre / 50 m² ou tous les 7 m	1 arbre / 50 m² ou tous les 7 m	1 arbre / 50 m² ou tous les 7 m	1 arbre / 50 m² ou tous les 7 m	1 arbre / 50 m² ou tous les 7 m	autorisées	autorisées	autorisées	1 arbre / 50 m² ou tous les 7 m	1 arbre / 50 m² ou tous les 7 m	1 arbre / 50 m² ou tous les 7 m	1 arbre / 50 m² ou tous les 7 m	1 arbre / 50 m² ou tous les 7 m	1 arbre / 50 m² ou tous les 7 m
Pacages et cultures	conditions particulières pour serres-tunnels	conditions particulières pour serres-tunnels	conditions particulières pour serres-tunnels	conditions particulières pour serres-tunnels	conditions particulières pour serres-tunnels	conditions particulières pour serres-tunnels	conditions particulières pour serres-tunnels	conditions particulières pour serres-tunnels	conditions particulières pour serres-tunnels	conditions particulières pour serres-tunnels	conditions particulières pour serres-tunnels	conditions particulières pour serres-tunnels	conditions particulières pour serres-tunnels	conditions particulières pour serres-tunnels	conditions particulières pour serres-tunnels	conditions particulières pour serres-tunnels	conditions particulières pour serres-tunnels
Empilements et stockages de paille et de fourrage	100 m distance isolement	100 m distance isolement	100 m distance isolement	200 m distance isolement orientés selon le sens du courant	100 m distance isolement	200 m distance isolement orientés selon le sens du courant	100 m distance isolement	200 m distance isolement orientés selon le sens du courant	100 m distance isolement	100 m distance isolement	100 m distance isolement	200 m distance isolement orientés selon le sens du courant	100 m distance isolement	200 m distance isolement orientés selon le sens du courant	100 m distance isolement	200 m distance isolement orientés selon le sens du courant	100 m distance isolement

Les cases du tableau non renseignées correspondent à des constructions, travaux et aménagements qui ne sont pas autorisés

Le tableau de synthèse est indicatif. Il convient dans tous les cas de se reporter au règlement

